

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2020

SBC

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

15 Rue de la Sinne
68100 MULHOUSE

RCS Mulhouse B 793 764 812

SBC

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2020

A l'Assemblée Générale de la société SBC SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS SBC** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe justifiant le maintien de la convention de continuité de l'exploitation dans le cadre de l'établissement des comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe qui expose l'impact du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

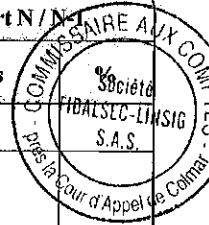
Fait à Mulhouse,
Le 3 juillet 2020

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC LINSIG
S.A.S.
Commissaire aux Comptes
la Cour d'Appel de Colmar


Vincent SUTTER

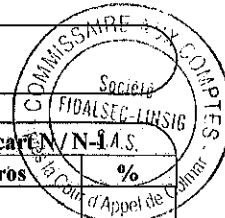
BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2020 12			Exercice N-1 30/04/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	6 205.00	2 796.62	3 408.38	1 151.38	2 257.00	196.03	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	19 900.00	16 605.32	3 294.68	10 750.68	7 456.00	69.35	
Autres immobilisations corporelles	2 467.39	1 722.49	744.90	563.90	181.00	32.10		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	3 997.60		3 997.60	9 302.00	5 304.40	57.02		
Total II	32 569.99	21 124.43	11 445.56	21 767.96	10 322.40	47.42		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	2 937.62		2 937.62	4 354.46	1 416.84	32.54	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	775 001.88		775 001.88	778 710.48	3 708.60	0.48	
	Autres créances	115 405.70		115 405.70	85 043.58	30 362.12	35.70	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	16 561.77		16 561.77	7 606.70	8 955.07	117.73		
Charges constatées d'avance (3)	38 425.21		38 425.21	37 473.38	951.83	2.54		
Total III	948 332.18		948 332.18	913 188.60	35 143.58	3.85		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	980 902.17	21 124.43	959 777.74	934 956.56	24 821.18	2.65		



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

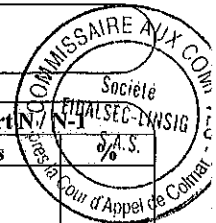
BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1 A.S.	
		30/04/2020	12	30/04/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00		100 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	136 926.07		744.33		137 670.40	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 606.31		137 670.40		146 276.71	106.25
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	28 319.76		36 926.07		8 606.31	23.31	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	128 533.71				128 533.71	
	Concours bancaires courants			8.50		8.50	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 107.82		4 303.17		3 195.35	74.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	180.00				180.00	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 789.21		355 832.40		13 956.81	3.92
	Dettes fiscales et sociales	488 486.76		605 588.56		117 101.80	19.34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			6 150.00		6 150.00	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	988 097.50		971 882.63		16 214.87	1.67
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		959 777.74		934 956.56		24 821.18	2.65
		896 718.50		971 882.63			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

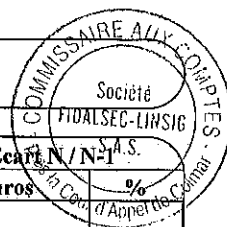


	Exercice N 30/04/2020 12			Exercice N-1 30/04/2019 12		Ecart N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	18 418.26		18 418.26	23 852.01	5 433.75	22.78	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 101 323.64		1 101 323.64	1 178 968.30	77 644.66	6.59	
Chiffre d'affaires NET	1 119 741.90		1 119 741.90	1 202 820.31	83 078.41	6.91	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			442 590.06	272 590.06	170 000.00	62.36	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			72 134.12	48 940.13	23 193.99	47.39	
Autres produits			372.30	10 372.01	9 999.71	96.41	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 634 838.38	1 534 722.51	100 115.87	6.52	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			25 166.48	26 518.24	1 351.76	5.10	
Variation de stock (marchandises)			1 416.84	4 711.12	3 294.28	69.93	
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			854 946.22	723 188.48	131 757.74	18.22	
Impôts, taxes et versements assimilés			13 233.58	21 038.96	7 805.38	37.10	
Salaires et traitements			527 040.19	602 670.56	75 630.37	12.55	
Charges sociales			164 286.19	224 507.11	60 220.92	26.82	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 382.00	13 398.53	7 983.47	59.58	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				13 180.23	13 180.23	100.00	
Dotations aux provisions							
Autres charges			43 887.33	26 529.93	17 357.40	65.43	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 651 358.83	1 655 743.16	4 384.33	0.26	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 520.45	121 020.65	104 500.20	86.35	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2020	12	30/04/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 163.91		828.04		335.87	40.56
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 163.91		828.04		335.87	40.56
2. Résultat financier (V-VI)	1 163.91		828.04		335.87	40.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 684.36		121 848.69		104 164.33	85.49
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46 711.22		12 699.16		34 012.06	267.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 816.82		63 500.00		15 683.18	24.70
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	94 528.04		76 199.16		18 328.88	24.05
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 488.37		17 588.77		6 100.40	34.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56 749.00		74 432.10		17 683.10	23.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	68 237.37		92 020.87		23 783.50	25.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 290.67		15 821.71		42 112.38	266.17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 729 366.42		1 610 921.67		118 444.75	7.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 720 760.11		1 748 592.07		27 831.96	1.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	8 606.31		137 670.40		146 276.71	106.25

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

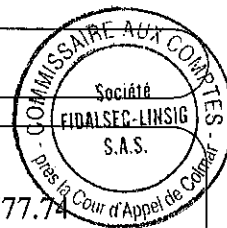
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet KSCA Sarl

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 959 777.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 119 741.90 Euros et dégageant un bénéfice de 8 606.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La saison n'a pas pu aller à son terme, suite à l'épidémie du COVID-19.

Sportivement, l'équipe était qualifiée pour les demi-finales de la ligue Magnus.

La continuité d'exploitation n'est pas compromise car les associés ont pris les mesures nécessaires pour assurer le paiement des dettes, et toute la logistique technique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/04/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

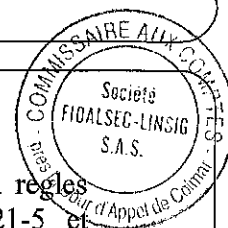
La société reste particulièrement vigilante à l'évolution de la situation créée par l'épidémie du covid-19, bien qu'il soit difficile à ce stade d'évaluer de manière précise sa durée et son impact.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

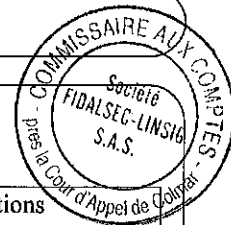
Informations générales complémentaires

La SBC SAS a participé à la création d'un fond de dotation, à hauteur de 15.000 €, en octobre 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020



Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 110		4 095
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 000		68 400
Installations générales agencements aménagements divers			618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 849		
TOTAL	16 849		69 018
Prêts, autres immobilisations financières	9 302		2 598
TOTAL	9 302		2 598
TOTAL GENERAL	28 261		75 711

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 205	6 205
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		63 500	19 900	19 900
Installations générales agencements aménagements divers			618	618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 849	1 849
TOTAL		63 500	22 367	22 367
Prêts, autres immobilisations financières		7 902	3 998	3 998
TOTAL		7 902	3 998	3 998
TOTAL GENERAL		71 402	32 570	32 570

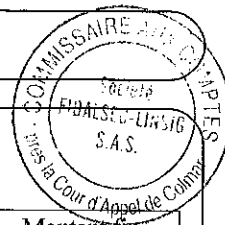
Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	959	1 838		2 797
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 249	19 107	6 751	16 605
Installations générales agencements aménagements divers		53		53
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 285	384		1 669
TOTAL	5 535	19 544	6 751	18 328
TOTAL GENERAL	6 493	21 382	6 751	21 124

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 838				
Instal.techniques matériel outillage indus.	19 107				
Instal.générales agenc.aménag.divers	53				
Matériel de bureau informatique mobilier	384				
TOTAL	19 544				
TOTAL GENERAL	21 382				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020



Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 180		13 180		
TOTAL	13 180		13 180		
TOTAL GENERAL	13 180		13 180		
Dont dotations et reprises d'exploitation			13 180		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 998	0	3 998
Autres créances clients	775 002	775 002	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 778	23 778	
Divers état et autres collectivités publiques	2 887	2 887	
Débiteurs divers	88 741	88 741	
Charges constatées d'avance	38 425	38 425	
TOTAL	932 830	928 832	3 998

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	128 534	37 155	91 379	
Fournisseurs et comptes rattachés	369 789	369 789		
Personnel et comptes rattachés	46 665	46 665		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	176 178	176 178		
Taxe sur la valeur ajoutée	192 928	192 928		
Autres impôts taxes et assimilés	72 715	72 715		
Groupe et associés	1 108	1 108		
TOTAL	987 918	896 539	91 379	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 466			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 108			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	1 000			1 000

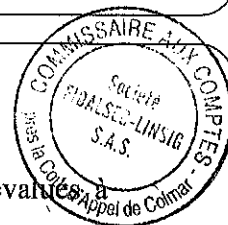
ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



	Valeurs	Taux d'amortissement
CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	6 205	45,08

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

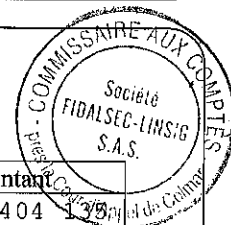
Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	404 125
Autres créances	83 405
Total	487 540



Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 954
Dettes fiscales et sociales	82 267
Total	122 221

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	38 425
Total	38 425

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11.500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11.500 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €.



- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Caution emprunt CCM	128 534	128 534
Total (1)		128 534

Engagements reçus

Caution solidaire SYNERGLACE	45 000
Caution solidaire OFFICE PARTNER FRANCE	52 500
Caution solidaire HORSE & CO	31 500
Caution solidaire CACTUS GRAPHISME ET COMMUNICATION SARL	7 500
Caution solidaire MC EVOY TERENCE DENNIS	16 500
Total	153 000

Néant.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020



Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- RENTREES S/CREANCES AMORTIES	800	77140000
- REGUL. EXECPT. FISCAL ET SOCIAL	45 911	77180000
- PRODUITS CESSION E.A.	47 817	77520000
Total	94 528	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES-AMENDES	11 382	67120000
- REGUL EXCEPT. DIVERSES	106	67180000
- V.N.C. IMMO. CEDEES	56 749	67520000
Total	68 237	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT DIVERS	1 118
IND. CHOMAGE PARTIEL	20 518
REMBOURSEMENT ASS. SINISTRE	200
AVANTAGE EN NATURE	37 118
Total	58 954